

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire à huis clos

6 avril 2021

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue ce **6^e jour du mois d'avril 2021, à 19 h 30, à huis clos et par voie de visioconférence**, à laquelle sont présents les Conseillers suivants: mesdames Myriam Cabana, Carole-Sue Ash et Monique Côté ainsi que messieurs Daniel Bock, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du Maire François Gauthier;

Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée;

Monsieur le Maire soumet l'ordre du jour et est exempté de sa lecture, les élus en ayant copie, accompagnée de tous les documents d'appui, le 1^{er} avril dernier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption des dépenses**
- 5. Adoption des Procès-verbaux des 1^{er}, 4 et 18 mars 2021**
- 6. Propos du Maire et des Conseillers**
- 7. Affaires nouvelles et commencées:**

7.1 Conseil

- 7.1.1 Demande d'accompagnement adressée à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Problèmes au sein du Conseil municipal
- 7.1.2 Acceptation du rapport financier 2020 – Réseau BIBLIO Outaouais
- 7.1.3 Appui à la Municipalité de Saint-André-Avellin – Demande de révision de la Loi sur les ingénieurs
- 7.1.4 Droits sur les substances assujetties provenant de carrières et de sablières – Demande d'adhésion à l'Entente intermunicipale
- 7.1.5 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)
- 7.1.6 Appui à l'organisme Unis pour la faune (UPF)
- 7.1.7 Demande de report de la date d'échéance pour la remise du rapport d'analyse de vulnérabilité
- 7.1.8 Offre de Dunton Rainville, avocats – Dossier Carole Barbier

7.2 Dépôt de documents

8. Législation

8.1 Avis de motion

8.2 Règlements

9. Gestion et administration

- 9.1 Entérinement de l'achat et de l'installation de 2 transmissions finales à planétaires « final Drive Komatsu » - Garage Alain St-Pierre
- 9.2 Entérinement de l'achat d'asphalte froide – Asphalte Raymond Inc.
- 9.3 Achat de 4 dos d'âne avec bandes réfléchissantes – SignOPlus
- 9.4 Achat de 2 luminaires – Duhamel Électrique Inc.
- 9.5 Hébergement de notre serveur sur le nuage – Solutions It Cloud.ca
- 9.6 Achat d'un gyrophare-flèche pour le camion de voirie et incendie – Équipement SH
- 9.7 Mandat à l'Équipe Laurence pour la préparation des demandes de subventions – Dossiers Rang Sainte-Madeleine – Montée Aubin et Rang Sainte-Augustine
- 9.8 Adhésion à la Corporation des loisirs Papineau (CLP) – Saison 2021-2022
- 9.9 Inscription formation sur le PL 67 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Directrice générale
- 9.10 Inscription au Congrès 2021 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) – Inspecteur municipal
- 9.11 Entérinement de la demande d'aide financière – Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistrées réels ou imminents (PGIAF) – Décret 403-2019 – Ministère de la Sécurité publique – Affaissement du rang Sainte-Augustine
- 9.12 Mandat pour le balayage de chemins – 2991209 Canada Inc. (Ronald Pariseau et fils)
- 9.13 Renouvellement et adhésion 2021 – FQM et UMQ

10. Varia

11. Deuxième période de questions

12. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2021-04-06#01

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour

2021-04-06#02

Il est proposé par Carole-Sue Ash,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

3. Première période de questions

Il y a eu des questions du public.

4. Adoption des dépenses

2021-04-06#03

Madame Monique Côté se retire pour cette résolution.

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que les prélèvements automatiques totalisant **40 106,42 \$** et que les chèques numéros **10 760 à 10 787** totalisant **60 542,53 \$** du mois de **mars 2021**, soient approuvés;

Monsieur Tommy Desjardins enregistre sa dissidence;

Adoptée à la majorité.

Madame Monique Côté reprend son siège.

5. Adoption des Procès-verbaux des assemblées des 1^{er}, 4 et 18 mars 2021

2021-04-06#04

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que les Procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaires des 1^{er}, 4 et 18 mars 2021 soient acceptés tel que rédigés;

Adoptée à l'unanimité.

6. Propos du Maire et des Conseillers

6.1 Augmentation des heures de la bibliothèque

2021-04-06#05

Madame Myriam Cabana suggère que suite à la lettre reçue de la citoyenne Geneviève Auger, la bibliothèque soit ouverte 2 blocs de 3 heures par semaine, représentant une augmentation de 2 heures;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Monique Côté,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix augmente de 2 heures par semaine et que la responsable de la bibliothèque en soit avisée;

Adoptée à l'unanimité.

7. Affaires nouvelles et commencées

7.1 Conseil

7.1.1 Demande d'accompagnement adressée à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Problèmes au sein du Conseil municipal

2021-04-06#06

CONSIDÉRANT que la Municipalité vit actuellement certaines difficultés au niveau de son Conseil municipal;

- CONSIDÉRANT que ces difficultés entraînent des conséquences sur le fonctionnement, sur le processus de prise de décision ainsi que sur la relation entre les membres du Conseil ;
- CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent mettre en place des mécanismes pour travailler en équipe, pour favoriser la concertation entre les élus et pour établir une stabilité au niveau des processus de travail et des opérations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande à la Direction régionale de l'Outaouais du MAMH, de l'accompagner dans sa démarche;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.2 Adoption du rapport financier 2020 – Réseau Biblio Outaouais

2021-04-06#07

CONSIDÉRANT le rapport financier 2020 pour la bibliothèque;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil adopte le rapport financier 2020 pour la bibliothèque;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.3 Appui à la Municipalité de Saint-André-Avellin – Demande de révision de la Loi sur les ingénieurs

2021-04-06#08

CONSIDÉRANT la résolution numéro 1911-433 de la Municipalité de Saint-André-Avellin demandant au Gouvernement du Québec de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs datée de 1964;

CONSIDÉRANT que le projet de loi numéro 29 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions, notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées » a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964 n'ont pas été bonifiés tel que requis, mais plutôt retirés;

CONSIDÉRANT qu'au niveau des ouvrages d'ingénierie, plus précisément au niveau des ponceaux, les municipalités doivent maintenant respecter 4 exigences afin d'être exclues de l'application de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs réservant les activités strictement aux ingénieurs;

CONSIDÉRANT que dans la grande majorité des cas, il est impossible de respecter ces 4 exigences ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les ingénieurs a un impact majeur sur la réalisation des travaux municipaux, notamment lors du remplacement de ponceaux, compte tenu de l'obligation d'obtenir des plans et devis scellés d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT que cette obligation augmente de beaucoup le fardeau fiscal des citoyens;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la Municipalité de Saint-André-Avellin dans ses demandes auprès du Gouvernement du Québec, de la MRC de Papineau, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

LE TOUT afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les 4 exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.4 Droits sur les substances assujetties provenant de carrières et de sablières – Demande d'adhésion à l'Entente intermunicipale

2021-04-06#09

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a été conclue et modifiée relativement au partage des droits sur les substances transitant sur les territoires participants en 2010;

CONSIDÉRANT qu'à cette époque, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix n'avait pas adhéré à cette entente intermunicipale puisqu'elle croyait ne posséder aucune carrière ou sablière sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02#06 recommandant la demande de l'entreprise 9481 30 9020 auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que des droits acquis ont été reconnus à cet exploitant en 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 1005 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Tommy Desjardins,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil demande aux municipalités participantes d'accepter que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adhère à l'entente intermunicipale;

ET demande le partage des droits découlant des mesures d'imposition aux municipalités visées par les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ET mandate la Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, de réclamer de toutes les municipalités participantes à l'entente intermunicipale relative au partage des droits provenant du transport des substances assujetties de carrières et de sablières sur leur territoire, sa part des droits ainsi perçus sur les substances assujetties qui transiteront sur les chemins municipaux de la Municipalité, et ce, à compter des présentes;

ET que les municipalités participantes fournissent à la Municipalité copie des registres permettant d'établir quelles sont les quantités de substances assujetties provenant des carrières et des sablières de leur territoire respectif qui ont transité sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, et ce, à compter des présentes;

ET que la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités participantes à l'entente intermunicipale susmentionnée;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.5 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

2021-04-06#10

- CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);
- CONSIDÉRANT que l'Entente conclue relativement à la création du PIRVP a été autorisée en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27.1);
- CONSIDÉRANT la résolution numéro PI-2020-09-025 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du PIRVP, tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;
- CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre fin à l'Entente conclue relativement à la création du PIRVP et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente;
- CONSIDÉRANT que l'Entente intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et de renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;
- CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;
- CONSIDÉRANT la résolution numéro PI-2021-03-006 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du PIRVP tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente, en lien avec la terminaison de cette dernière;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente sur le PIRVP intervenue entre les municipalités membres de la Régie;

Que le Conseil autorise le Maire ainsi que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou leurs représentants s'il y a lieu, à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Et que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet ;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.6 Appui à l'organisme Unis pour la faune (UPF)

2021-04-06#11

- CONSIDÉRANT que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques, entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;
- CONSIDÉRANT qu'au Québec, le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité;

la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

- CONSIDÉRANT que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;
- CONSIDÉRANT que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;
- CONSIDÉRANT qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);
- CONSIDÉRANT que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;
- CONSIDÉRANT que selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à lui pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire, qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.7 Demande de report de la date d'échéance pour la remise du Rapport d'analyse de vulnérabilité

2021-04-06#12

- CONSIDÉRANT que le Règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), édicté le 16 juillet 2014, impose aux municipalités responsables d'un prélèvement d'eau de catégorie 1, l'obligation de

transmettre, au plus tard le 1^{er} avril 2021, les résultats de leur analyse de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que l'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que cette situation pandémique, avec ses nombreuses restrictions de confinement et de limitations aux services essentiels est encore d'actualité en ce début d'année 2021;

CONSIDÉRANT les vagues de chaleur à l'été 2020 causant l'abaissement généralisé des zones aquifères exploitées par les municipalités, combinées à une augmentation de la consommation en eau;

CONSIDÉRANT que les professionnels en hydrogéologie ont donc dû prioriser les urgences, gérer les conséquences de la pandémie et répondre aux exigences réglementaires dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

Il est proposé par Carole-Sue Ash,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de reporter la date d'échéance de remise du rapport d'analyse de vulnérabilité au 31 mars 2022;

ET que le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou leurs représentants s'il y a lieu, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.8 Offre de Dunton Rainville, avocats – Dossier Carole Barbier

2021-04-16#13

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de madame Carole Barbier;

CONSIDÉRANT la plainte déposée par Madame Barbier auprès du Tribunal administratif du travail à l'encontre de cette fin d'emploi et les négociations intervenues par l'entremise des procureurs de cette dernière avec ceux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la dernière proposition reçue dans ce dossier des procureurs de Madame Barbier, dont les élus ont reçu copie le 1^{er} avril dernier, laquelle doit demeurer strictement confidentielle;

CONSIDÉRANT que le Conseil considère qu'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité de régler cette plainte et tout autre litige entre elle et Madame Barbier;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte l'offre des procureurs de madame Carole Barbier, conditionnellement à ce que cette dernière signe une quittance et renonce à tout recours contre la Municipalité et ses employés et autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à signer ledit document au nom de la Municipalité, et que la somme soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

Adoptée à l'unanimité.

...

...

...

...

7.2 Dépôt de documents

Dépôt au Conseil par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière d'un avis de ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 1 484 \$

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière rapporte au Conseil que la MMQ nous a fait part qu'au terme de l'exercice financier de 2020, elle verserait à ses membres une ristourne de 2 millions de dollars et qu'à la suite du renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité, elle nous a transmis un chèque représentant la part attribuée à la Municipalité, laquelle s'élève à **1 484 \$**.

8. Législation

8.1 Avis de motion

8.2 Règlements

9. Gestion et administration

9.1 Entérinement de l'achat et de l'installation de 2 transmissions finales à planétaires « final drive » - Excavatrice Komatsu – Garage Alain St-Pierre

2021-04-06#14

CONSIDÉRANT l'achat de 2 transmissions finales à planétaires « final Drive » pour l'excavatrice Komatsu;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée et les 2 soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est celle du Garage Alain St-Pierre au montant de **9 300 \$**, plus les taxes applicables, incluant le transport;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil entérine l'achat de 2 transmissions finales à planétaires « final drive » pour l'excavatrice Komatsu au coût susmentionné;

ET entérine aussi son coût d'installation;

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Entérinement de l'achat d'asphalte froide – Asphalte Raymond Inc.

2021-04-06#15

CONSIDÉRANT l'achat et l'urgence de réparer les nids-de-poule;

CONSIDÉRANT la soumission d'Asphalte Raymond Inc. pour 14 tonnes d'asphalte froide au coût de **180 \$** la tonne, plus les frais de chargement hivernal de **1,25 \$** la tonne et la livraison au coût de **8,89 \$** la tonne;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil entérine l'achat de **14 tonnes d'asphalte froide** d'Asphalte Raymond Inc. aux coûts susmentionnés, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

...
...
...
...

9.3 Achat de 4 dos d'âne avec bandes réfléchissantes – SignOPlus

2021-04-06#16

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'installer 4 dos d'âne sur la rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT les recherches de prix auprès de 2 entreprises;

CONSIDÉRANT que la soumission la moins élevée est celle de l'entreprise SignOPlus au montant de **875,11 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Conseil accepte l'achat de 4 dos d'âne de l'entreprise SignOPlus au prix susmentionné;

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Achat et installation de 2 luminaires – Duhamel Électrique Inc.

2021-04-06#17

CONSIDÉRANT que 2 luminaires font défaut;

CONSIDÉRANT la soumission de Duhamel Électrique Inc. au coût de **853,90 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Monique Côté,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que le Conseil accepte la soumission de Duhamel Électrique Inc. au coût de **853,90 \$**, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Hébergement de notre serveur sur le nuage – Solutions ItCloud.ca

2021-04-06#18

CONSIDÉRANT qu'Internet Papineau ne peut plus s'occuper de notre serveur;

CONSIDÉRANT qu'Internet Papineau nous a fait part qu'elle devait maintenant loger notre serveur sur le nuage et que l'entreprise SolutionsItCloud.ca pourrait le faire moyennant un coût mensuel de **39,95 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Carole-Sue Ash,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil accepte l'offre d'Internet Papineau à l'effet que notre serveur soit dorénavant logé sur le nuage via l'entreprise Solutions ItCloud.ca, tel que susmentionné;

Adoptée à l'unanimité.

9.6 Achat d'un gyrophare-flèche pour le camion voirie et incendie – Équipement SH

2021-04-06#19

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir une flèche de signalisation conforme aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT la recherche de prix, mais les soumissions reçues ne sont pas pour un gyrophare-flèche et ses accessoires d'égale qualité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Équipement SH pour le gyrophare et ses accessoires au montant de **7599,90 \$** plus les taxes applicables;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Tommy Desjardins,

ET RÉSOLU que le Conseil autorise l'achat du gyrophare-flèche et de ses accessoires de l'entreprise Équipement SH, au montant de **7 599,90 \$**, plus les taxes applicables, et que cette somme soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

Adoptée à l'unanimité.

9.7 Mandat à Équipe Laurence ingénierie civile – Préparation des demandes de subventions – Dossiers Rang Sainte-Madeleine – Montée Aubin et Rang Sainte-Augustine

2021-04-06#20

CONSIDÉRANT les délais serrés pour faire les demandes de subventions dans les dossiers du Rang Sainte-Madeleine/Montée Aubin et Rang Sainte-Augustine;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de l'Équipe Laurence;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil mandate Équipe Laurence ingénierie civile pour la préparation des demandes de subventions dans ces dossiers;

Adoptée à l'unanimité.

9.8 Adhésion à la Corporation des loisirs Papineau (CLP) – Saison 2021-2022

2021-04-06#21

CONSIDÉRANT que la CLP a pour mandat de promouvoir les sports et les loisirs dans la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'elle est reconnue et soutenue par la MRC;

CONSIDÉRANT que la CLP favorise la collaboration régionale pour le développement des communautés, ayant une vision de concertation et de consultation auprès de ses membres et des acteurs en loisirs;

CONSIDÉRANT que la CLP initie des projets par son expertise et son soutien dans la recherche de ressources informatives, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT que la CLP est en période de recrutement de membres;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil autorise l'adhésion de la Municipalité à titre de membre de la CLP au coût de **60 \$** annuellement et couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

Adoptée à l'unanimité.

9.9 Inscription à la formation sur le Projet de loi 67 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Directrice générale

2021-04-06#22

CONSIDÉRANT que le Conseil encourage la formation continue de ses employés afin d'optimiser leurs compétences et ainsi augmenter le niveau des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par la directrice générale pour suivre la formation sur le Projet de loi 67;

CONSIDÉRANT que cette formation en ligne offerte par l'ADMQ aura lieu le 29 avril 2021 au coût de **75 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil autorise la Directrice générale à suivre cette formation en ligne;

Adoptée à l'unanimité.

9.10 Inscription au Congrès 2021 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) – Inspecteur municipal

2021-04-06#23

CONSIDÉRANT que le Conseil encourage la formation continue de ses employés afin d'optimiser leurs compétences et ainsi augmenter le niveau des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par l'Inspecteur municipal pour participer au Congrès de la COMBEQ, aux termes duquel plusieurs formations seront offertes;

CONSIDÉRANT que ce Congrès aura lieu du 19 au 23 avril 2021 et que le coût est de **200 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil autorise l'Inspecteur municipal à assister à ce Congrès en ligne;

Adoptée à l'unanimité.

9.11 Entérinement de la demande d'aide financière – Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – Décret 403-2019 – Ministère de la Sécurité publique – Affaissement rang Sainte-Augustine

2021-04-06#24

CONSIDÉRANT l'affaissement du rang Sainte-Augustine, le ou vers le 20 décembre 2020 et le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'urgence de compléter le formulaire de réclamation et de l'acheminer au ministère;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a dûment complété la partie actuellement requise par le ministère afin d'ouvrir le dossier;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix entérine la demande d'aide financière signée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et acheminée au ministère afin d'ouvrir le dossier et qu'elle est autorisée à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

ET qu'elle pourra aussi s'adjoindre les services d'ingénierie de la MRC dans ce dossier;

Adoptée à l'unanimité.

9.12 Mandat pour le balayage des chemins – 2991209 Canada Inc. (Ronald Pariseau et fils)

2021-04-06#25

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ronald Pariseau et fils Inc. a présenté une soumission pour le balayage des chemins publics de la Municipalité au montant de **2 450 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Tommy Desjardins,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Conseil octroie le mandat du balayage de chemins à l'entreprise 2991209 Canada Inc. (Ronald Pariseau et fils) pour le montant de 2 450 \$, plus les taxes applicables;

ET que le mandat soit exécuté au cours du mois de mai ou juin, ou le plus tôt possible;

Adoptée à l'unanimité.

9.13 Renouvellement annuel et adhésions – Membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Année 2021

2021-04-16#26

CONSIDÉRANT que beaucoup de municipalités locales et MRC sont membres de la FQM et de l'UMQ;

CONSIDÉRANT tous les services offerts par la FQM et l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le coût du renouvellement de l'adhésion à la FQM, couvrant la période comprise entre le 1^{er} mai 2021 et le 30 avril 2022 est de **993,89 \$**, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les montants pour l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2021 sont de **180 \$** pour la cotisation basée sur la population, et de **1 754 \$** pour celle optionnelle au Carrefour du capital humain et basée sur la masse salariale, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Monique Côté,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que le Conseil renouvelle son adhésion annuelle à la FQM et à adhère à celle de l'UMQ, pour l'année 2021, aux coûts susmentionnés, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

11. Varia

12. Deuxième période de questions

....
....
....
....
....
....
....

Certificat de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

12. Levée de l'assemblée

2021-04-06#27

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 08,

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

(Signé) François Gauthier
François Gauthier, Maire

COPIE CONFORME

